

SÉANCE LUNDI 4 FÉVRIER 2013

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 4 février 2013 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Marcel Dubé, Jean Lamontagne, Yves Germain et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 :30h.

2013-02-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 janvier 2013.
- 4) Adoption liste des chèques du mois de janvier 2013.
- 5) Adoption liste des comptes à payer au 1^{er} février 2012.
- 6) S.D.R.K.
- 7) Infrastructure / taxe d'accise 2013.
- 8) Mandat service d'aménagement MRC - Maison dans les arbres.
- 9) Centre d'accès internet – vérificateur – projet emploi été.
- 10) Aménagement Parc Georges-Painchaud :
 - 1) panneau d'interprétation
 - 2) clôture
 - 3) luminaire (solaire)
 - 4) approche auprès d'André Julien pour stationnement sur le terrain adjacent au Parc.
- 11) Programme PAARRM – demande de subvention réseau routier (député).
- 12) Installation bâtiments municipaux – réseau électrique d'appoint pour mesure d'urgence:
 - Édifice Jean Duval (bureau municipal)
 - Église
- 13) Programme Changez d'Air de l'AQLPA.
- 14) Bâtiments de l'église et patinoire.
- 15) Fonds IGA – APELSA.
- 16) Assurance –Emploi.
- 17) Correspondance & information.
 - Carnaval 23-24 février 2013 – Plaisirs d'Hiver.
 - Déjeuner Centraide – dimanche 3 mars.
 - Club de l'Âge d'Or - Soirée Rétro St-Valentin, samedi le 9 février.
 - Festival Classique 12 juillet 2012 – Forestare.
- 18) Divers :
- 19) Période de questions.
- 20) Levée de la séance.

Adoptée

2013-02-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

Procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 janvier 2013 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2013-02-03

ADOPTION LISTE DES CHÈQUES DU MOIS DE JANVIER 2013

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité :
D'approuver la liste des chèques du mois de janvier 2013 soit les chèques numéro C1300001 à C1300051 au montant de 77 243.67\$.

Adoptée

2013-02-04
Liste des comptes
à payer

ADOPTION LISTE DES COMPTES À PAYER AU 1^{er} FÉVRIER 2013

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
D'approuver la liste des comptes à payer au 1^{er} février 2013 au montant de 9 317.56\$.

Adoptée

2013-02-05

S.D.R.K.

2013-02-06

INFRASTRUCTURE / TAXE D'ACCISE 2013

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à la majorité
D'accepter que les travaux suivants soient exécutés au cours de l'exercice 2013 dans le cadre du Programme des infrastructures / taxe d'accise :

Adoptée

ASPHALTAGE

Chemin des Fondateurs # 234 Jean Pierre Allard
256 Rolland Théorêt

Entrée Parc Georges-Painchaud
Chemin Gauthier
Chemin Dubois
Chemin Tour du Lac
Chemin de l'Église
Chemin Vieille Route 11 # 78 Alain Bélisle
86 Jean-Yves Carrier
Chemin du Rang 5 & 6 – Vieille Route 11

Tonnage d'environ 300 /tonnes /métriques.

AUTRES TRAVAUX

Chemin de la Presqu'île : Acquisition de gré à gré ou par l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales rechargement de concassé en partie.
Chemin Poulin : Fossés et chargement de concassé.
Chemin du Rang 5 & 6 : Fossés et débroussaillage.
Chemin Vieille Route 11 : Fossés , rechargement concassé et débroussaillage.
Parc Linéaire : À déterminer / visite.

Adoptée

Note : Le conseiller Marcel Dubé inscrit sa dissidence.

2013-02-07

MANDAT SERVICE D'AMÉNAGEMENT MRC – MAISON DANS LES ARBRES

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité
De donner au service d'aménagement de la MRC un mandat afin d'autoriser dans la réglementation les maisons dans les arbres dans les zones rurale 05, villégiature 03 et ce dans le secteur du lac Allard le long du chemin Nominique.

Adoptée

2013-02-08

CENTRE D'ACCÈS INTERNET – VÉRIFICATEUR – PROJET EMPLOI ÉTÉ

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité
Que la municipalité défraie les couts du vérificateur pour l'année 2012 du Centre d'Accès internet et qu'elle participe financièrement si un projet d'emploi été est accepté pour 2013.

Adoptée

2013-02-09

AMÉNAGEMENT PARC GEORGES-PAINCHAUD

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité
Que les travaux et aménagements suivants soient exécutés au Parc Georges-Painchaud :

- Panneau d'interprétation
- Clôture
- Luminaire (solaire)
- Approche auprès de Monsieur André Julien pour stationnement sur le terrain adjacent au Parc.

Adoptée

2013-02-10

PROGRAMME PAARRM - DEMANDE DE SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER – DÉPUTÉ

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité
De faire une demande auprès du député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé, dans le cadre du Programme PAARRM d'un montant de 25 000\$ pour les chemins Poulin, Rang 5 & 6 et Vieille Route 11.

Adoptée

2013-02-11

INSTALLATION BÂTIMENTS MUNICIPAUX – RÉSEAU ÉLECTRIQUE D'APPOINT POUR MESURE D'URGENCE

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité
D'accepter la proposition de service pour l'installation d'un réseau électrique d'appoint pour mesure d'urgence concernant les édifices :
Édifice Jean Duval bureau municipal 1 000.\$ plus taxes.
Bâtiment de l'Église 1 075.\$ plus taxes.
Ces travaux seront fait par Champagne Électrique de Rivière-Rouge.

Adoptée

2013-02-12

DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! »

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois «CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaies et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque poêle à bois, portant la remise total à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70% moins de particules fines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Yves Germain

Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Lac-Saguay désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de (5) poêles remplacés.

Adoptée

2013-02-13

BÂTIMENTS DE L'ÉGLISE ET PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis

Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne

Et résolu à l'unanimité

Que le bâtiment de l'Église soit nommé Édifice Saint-Hugues;

Que la salle de spectacle (église) soit nommée Salle Claude Gauthier :

Que la patinoire soit nommée Patinoire Fernand Ringuette.

- Les démarchent seront effectuées auprès des intéressés pour le lancement officiel de ces nominations.

Adoptée

2013-02-14

FONDS IGA – APELSA

Il est proposé par le conseiller Yves germain

Appuyé par le conseiller Marcel Dubé

Et résolu à l'unanimité

D'appuyer APELSA dans le sa demande de subvention auprès du Fonds IGA pour acquérir 25 récupérateurs d'eau de pluie et 10 composteurs domestiques.

Adoptée

2013-02-15

ASSURANCE-EMPLOI

ATTENDU QUE la réforme de l'assurance-emploi touche de plein fouet les travailleurs et travailleuses les plus précaires;

ATTENDU QUE cette réforme vise les prestataires dits «fréquents», c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de soixante semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral exige que ces chômeurs et chômeuses acceptent tout travail dans un rayon de cent kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à soixante-dix pour cent de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

ATTENDU QUE cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

ATTENDU QUE d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeurs et chômeuses de contester une décision défavorable;

ATTENDU QUE l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

ATTENDU QUE ces changements proposés représentent une menace pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, telle que la nôtre;

ATTENDU QUE cette réforme est contre-productive et que le gouvernement fédéral devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis

Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne

Et résolu à l'unanimité

De demander au gouvernement fédéral de renoncer à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affecte durement et sans motifs valables les travailleurs et travailleuses de notre région et de notre Municipalité. Il est de plus résolu de demander au gouvernement fédéral de consulter les Municipalités lors de l'adoption de réglementations qui pourraient avoir un impact sur les travailleurs et travailleuses de leurs régions.

Copie de cette résolution à être envoyée au député provincial, Monsieur Sylvain Pagé, au député fédéral, Monsieur Marc-André Morin et à la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

Note : Une note a été inscrite au procès-verbal du lundi 3 décembre 2012 concernant la lecture du procès-verbal de novembre 2012.

Aurait dû être inscrit comme suit :

Sur demande du conseiller Marcel Dubé le directeur-général procède à la lecture du procès-verbal du 5 novembre 2012 car selon Marcel Dubé le procès-verbal de novembre 2012 aurait été livré plus tard.

2013-02-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis

Et résolu à l'unanimité

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20 :45_h.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, dir.-général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2013-02-03.

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse